

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 17 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR à Daniel KUNTZ (à partir du point n° 19), Claude GIRARD à Hamid HAMLIL, Bernard LIAIS à Jean-Claude JACOB, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Thierry MARCJAN à Monique DINET, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Christian RAYOT, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER,

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR (à partir du point n°19), Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Évelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
10/06/10	11/06/10	En exercice	32
		Présents	23
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-03-13 – Budget Général – Décision Modificative n° 1

Rapporteur : Denis BANDELIER

- a) La voirie de la ZAC du Technoparc à Delle s'étant fortement dégradée durant cet hiver et celle-ci devenant dangereuse, diverses réparations non prévues au BP 2010 (réfections

localisées d'enrobés, scellement de grilles d'avaloirs, etc....) sont nécessaires. Il convient d'augmenter les crédits en dépenses de fonctionnement – compte 61523/011 pour un montant de 15 000,00 €. Le BP ayant été voté en suréquilibré, il n'est pas nécessaire de prévoir de recettes supplémentaires.

b) (Cf. rapport n° 3)

c) Afin de financer le coût lié à l'embauche d'un apprenti, il convient d'inscrire les crédits suivants:

- Rémunération des apprentis - 6417/012 pour un montant de 4 200,00 €
- Cotisations sociales liées à l'apprentissage - 6457/012 pour un montant de 300 €.

d) (Cf. rapport n° 19)

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1 2010
Code INSEE	Budget Général (60000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Divers mouvements de crédits

	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
a)	 FONCTIONNEMENT				
	D-61523-90 : Voies et réseaux	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
c)	D-6417-020 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-6457-020 : Cotisations sociales liées à l'apprentis	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais as	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
b)	D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investiss	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Total	0.00 €	129 500.00 €	0.00 €	0.00 €
	 INVESTISSEMENT				
	R-021-01 : Virement de la section de fonctionneme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €
	TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctio	0.00 €	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €
b)	D-204141-020 : Communes membres du GFP	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-2042-70 : Subventions d'équipement aux person	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versé	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Total	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	110 000.00 €
d)	Total Général		239 500.00 €		110 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **valider la DM n°1 comme ci-dessus**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>
--	-----------------------------